



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENOUILLE

\*\*\*\*\*

Séance du 30 mars 2026  
Délibération n° 2026-27

Le trente mars deux mil vingt-six à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur TRAIN Francis, Maire, en séance ordinaire

<b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 Quorum : 8	<b>Présents :</b> TRAIN Francis, NICE Camille, SOUSSIN Jean-Michel, ALBERT Sarah, PELLERIN Jean-Luc, CHAPOT Dominique, JAUNAS Florent, DROUET Ludovic, MACOUIN Aurélia, DEMUS Pascale, GIMONNEAU Linda, FAUCHER Lilian, NICOLAS Emmanuel  <b>Absents :</b> BEAUFOUR Catherine (excusée), OURIQUES DE OLIVEIRA Magnolia,
<b>Secrétaire de séance :</b> ALBERT Sarah	<b>Séance ouverte à :</b> 20h30
<b>Auteur de l'acte :</b> TRAIN Francis	<b>Télétransmission en Préfecture le :</b> 02 AVR. 2026
<b>Convocation envoyée le :</b> 24 mars 2026	<b>AR Préfecture :</b> 017-211701743-20260330-2026_27-DE
<b>Affichage de la convocation le :</b> 24 mars 2026	<b>Date de publication sur le site internet :</b> 7 avril 2026

\*\*\*\*\*

### **Objet : Constitution des commissions communales**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-22 :  
« Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. »

**Vu** le renouvellement du conseil municipal en date du 15 mars 2026

#### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

- DECIDE de constituer les commissions communales suivantes
  - Commission « voirie et bâtiment »
  - Commission « scolaire »
  - Commission « finances »
  - Commission « animation et informations municipales »
  - Commission « bibliothèque »



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENOUILLE

\*\*\*\*\*

- DECIDE de nommer les membres, en renonçant à recourir au scrutin secret

Commission communale « voirie et bâtiment »	Mr SOUSSIN Jean-Michel Mr PELLERIN Jean-Luc Mr CHAPOT Dominique Mr JAUNAS Florent Mr DROUET Ludovic Mr FAUCHER Lilian Mr NICOLAS Emmanuel
Commission communale « scolaire »	Mme NICE Camille Mme ALBERT Sarah Mr PELLERIN Jean-Luc Mme MACOUIN Aurélia Mme DEMUS Pascale Mr NICOLAS Emmanuel
Commission communale « finances »	Mr TRAIN Francis Mme NICE Camille Mr SOUSSIN Jean-Michel Mme ALBERT Sarah Mr CHAPOT Dominique Mme MACOUIN Aurélia Mme OURIQUES DE OLIVEIRA Magnolia
Commission communale « animation et informations municipales »	Mme NICE Camille Mme ALBERT Sarah Mme BEAUFOUR Catherine Mme MACOUIN Aurélia Mme DEMUS Pascale Mme OURIQUES DE OLIVEIRA Magnolia
Commission communale « bibliothèque »	Mme NICE Camille Mme OURIQUES DE OLIVEIRA Magnolia Mr NICOLAS Emmanuel

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits.  
Pour copie conforme :

Le Maire,  
Francis TRAIN



La secrétaire de séance,  
Sarah ALBERT

### Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.